

Politique d'accessibilité universelle

Plan de mesures 2019 – 2025

La Ville s'engage à réaliser d'ici 2025 les mesures suivantes :

Information et accueil

Des indications détaillées sur l'accessibilité des bâtiments publics sont disponibles sur le site web de la Ville.

Un accueil adapté est assuré dans le cadre des événements organisés par la Ville.

Sensibilisation interne et externe

Des « modes d'emploi » précisant les besoins spécifiques des personnes vivant avec des incapacités sont diffusés auprès du personnel municipal.

Des formations adaptées aux différentes fonctions municipales (construction, aménagements, accueil) sont planifiées.

Des campagnes de sensibilisation à l'intention du grand public sont organisées.

Mise en accessibilité

Les nouveaux projets conçus par la Municipalité, quel qu'en soit le domaine, incluent des standards d'accessibilité universelle.

Les bâtiments publics les plus fréquentés bénéficient des améliorations nécessaires en matière d'accessibilité.

Participation

Une plateforme comprenant les principales associations concernées sont consultées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions.

Les services municipaux proposent des collaborations avec les associations d'usagers et d'usagers.

Des recommandations sont établies pour simplifier l'information nécessaire à l'exercice des droits politiques.

3 décembre 2019.